

CULTURE

Projet d'évolution du système d'information de gestion des bibliothèques et du portail des médiathèques d'Ivry permettant l'automatisation des prêts et retours de documents (RFID)

Recherche de financements pour la 3^{ème} tranche et solde de l'équipement en matériel et mobilier des médiathèques municipales

EXPOSE DES MOTIFS

Le projet de modernisation des bibliothèques d'Ivry s'inscrit dans une volonté forte d'évolution des services des deux médiathèques de la ville d'Ivry et de démocratisation de l'accès aux ressources numériques. Ce projet est notamment encouragé par le Conseil Départemental du Val-de-Marne et soutenu financièrement par les services déconcentrés de l'Etat (DRAC).

L'automatisation des prêts et des retours de documents (RFID) est une composante déterminante du projet d'amélioration des conditions de travail des agents, ainsi qu'une condition majeure de la nécessaire autonomie des publics dans les médiathèques.

A terme, la meilleure gestion des espaces publics devrait permettre l'élargissement des horaires des médiathèques, et notamment celle du centre-ville en 2018.

Par sa délibération datée du 18 juin 2015, le Conseil municipal a approuvé le projet d'évolution du système d'information de gestion des bibliothèques et du portail des médiathèques d'Ivry permettant l'automatisation des prêts et retours de documents (RFID), dont le coût prévisionnel du projet est estimé dans sa globalité (réinformatisation, automates de prêts, travaux, mobilier, ...) à 272 280,00 € TTC.

Cette modernisation s'articule en deux phases :

- Phase 1 concerne la réinformatisation des médiathèques d'Ivry en cours de finalisation (dernier trimestre 2016) intégrant le renouvellement du matériel informatique et le SIGB (système d'information de gestion des bibliothèques) et du portail,
- Phase 2 concerne la mise en place prévue courant 2017 de l'automatisation des prêts et des retours des documents (RFID).

Au titre du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) en faveur des bibliothèques municipales et départementales de prêt, la ville a perçu de la DRAC Ile-de-France :

En 2015 trois subventions correspondant à :

- 30 678 € pour les travaux de réaménagement des espaces de renseignement et d'emprunt,
- 24 195 € pour la réalisation de la première tranche de l'équipement en matériel et mobilier,
- 47 963 € pour l'informatisation du réseau.

En 2016 :

- 3304 € pour la deuxième tranche de l'équipement en matériel et mobilier des médiathèques correspondant à l'acquisition et mise en œuvre de la boîte de retour,
- 8 722 € pour la deuxième tranche et solde du renouvellement des postes informatiques.

Il convient, à présent, de solliciter en 2016 auprès de la DRAC une subvention relative à la mise en place de l'automatisation des prêts et des retours des documents (RFID) correspondant à la troisième et dernière tranche de l'équipement en matériel et mobilier des médiathèques municipales.

La mise en œuvre du projet comprendra :

- L'encodage des documents en puces RFID ;
- La formation des bibliothécaires à l'utilisation des automates de prêt-retour ;
- Le réaménagement du hall d'accueil et des espaces de renseignements des médiathèques
 - o Travaux divers (électricité, éclairage, sols, peinture ...) ;
 - o Implantation des bornes d'automates de prêt-retour ;
 - o Implantation du nouveau mobilier de renseignements et de sécurité antivols des documents ;
- La communication auprès des habitants à partir du nouveau portail des médiathèques.

Le coût global du projet d'automatisation des prêts-retours par la RFID est estimé à 118 327,50 € HT, soit 141 993,00 € TTC (maintenance comprise sur 5 ans).

Je vous propose donc de solliciter auprès de la DRAC d'Ile-de-France, au titre de la DGD en faveur des bibliothèques municipales et départementales de prêt, la subvention la plus large possible pour la mise en place de la troisième et dernière tranche de l'équipement en matériel et mobilier des médiathèques.

Les crédits en résultant sont inscrits au budget communal.

CULTURE

15) Projet d'évolution du système d'information de gestion des bibliothèques et du portail des médiathèques d'Ivry permettant l'automatisation des prêts et retours de documents (RFID)

Recherche de financements pour la 3^{ème} tranche et solde de l'équipement en matériel et mobilier des médiathèques municipales

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu la loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique,

considérant la volonté de la Ville de s'inscrire dans une démarche de démocratisation de l'accès aux ressources numériques,

considérant l'intérêt de s'inscrire dans une démarche permettant de réduire la fracture numérique en facilitant l'accès aux ressources à distance et en optimisant l'utilisation des services en ligne,

considérant le projet d'évolution du système d'information de gestion des bibliothèques et du portail des médiathèques d'Ivry permettant l'automatisation des prêts et retours de documents (RFID),

vu sa délibération en date du 18 juin 2015 approuvant la mise en œuvre du projet d'évolution du système d'information de gestion des bibliothèques et du portail des médiathèques d'Ivry permettant l'automatisation des prêts et retours de documents dont le coût global est estimé à 272 280,00 € TTC, et sa recherche de subventions,

vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2015 portant attributions de subventions au titre du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation en faveur des bibliothèques municipales et départementales de prêt, notamment l'arrêté 2015-169 portant sur la subvention pour l'équipement de la première tranche en matériel et mobilier des médiathèques municipales,

considérant que la phase d'équipement en matériel et mobilier des médiathèques municipales a été divisée en trois tranches,

considérant que la DRAC a subventionné ces deux premières tranches à hauteur de 75% du coût HT,

considérant que la troisième et dernière tranche portant sur la mise en place de l'automatisation des prêts et des retours des documents (RFID) est à 118 327,50 € HT soit 141 993,00 € TTC,

considérant que dans ce dernier cadre, des financements peuvent être obtenus auprès de la DRAC,

vu le budget communal,

DELIBERE
à l'unanimité

ARTICLE 1 : SOLLICITE auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Ile-de-France une subvention la plus large possible dans le cadre du concours particulier pour les bibliothèques municipales pour l'équipement de sa troisième et dernière tranche en matériel et mobilier des médiathèques municipales et AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires en ce sens.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 21 OCTOBRE 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 21 OCTOBRE 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 21 OCTOBRE 2016